

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-LAURIER

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de Mont-Laurier, tenue le 5 août 2024 à 18 h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 300, boulevard Albiny-Paquette à Mont-Laurier.

Sont présents: Claudie Lacelle, Émilie Tessier, Yves Desjardins, Luc Diotte formant quorum sous la présidence du maire Daniel Bourdon.

Est aussi présente : la greffière, Stéphanie Lelièvre.

A-24-08-88

OUVERTURE ET CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE

D'ouvrir la présente séance et d'en constater la régularité.

Ont voté en faveur : Daniel Bourdon, Claudie Lacelle, Émilie Tessier, Yves Desjardins, Luc Diotte

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

A-24-08-89

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

D'approuver l'ordre du jour tel que rédigé par l'assistante-greffière.

Ont voté en faveur : Daniel Bourdon, Claudie Lacelle, Émilie Tessier, Yves Desjardins, Luc Diotte

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire déclare la première période de questions ouverte.

A-24-08-90

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 8 JUILLET 2024

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance tenue le 8 juillet 2024, au moins 24 heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

D'approuver le procès-verbal de la séance du conseil d'agglomération de Mont-Laurier, tenue le 8 juillet 2024.

Ont voté en faveur : Daniel Bourdon, Claudie Lacelle, Émilie Tessier, Yves Desjardins, Luc Diotte

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

DÉPÔT AU CONSEIL DU CERTIFICAT DE LA RESPONSABLE DU REGISTRE TENU EN REGARD DU RÈGLEMENT NUMÉRO A-84

La greffière fait la lecture du certificat de la responsable du registre tenu les 8 et 9 juillet 2024 en regard du règlement numéro A-84 intitulé *Règlement pour décréter un emprunt et une dépense de 434 000 \$ pour le remplacement des appareils respiratoires au Service de la sécurité incendie*, et le dépose au conseil.

DÉPÔT AU CONSEIL DU CERTIFICAT DE LA RESPONSABLE DU REGISTRE TENU EN REGARD DU RÈGLEMENT NUMÉRO A-85

La greffière fait la lecture du certificat de la responsable du registre tenu les 8 et 9 juillet 2024 en regard du règlement numéro A-85 intitulé *Règlement pour décréter un emprunt et une dépense de 122 500 \$ pour la réfection d'une partie de la toiture de la caserne Léon-Daviault*, et le dépose au conseil.

A-24-08-91

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO A-80 MODIFIÉ RELATIF À UN PROGRAMME COMPLÉMENTAIRE D'AIDE FINANCIÈRE AUX PERSONNES BÉNÉFICIAIRES D'UN PROGRAMME ACCÈSLOGIS QUÉBEC DE LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT que le projet de règlement numéro A-80 intitulé *Règlement relatif à un programme complémentaire d'aide financière aux personnes bénéficiant d'un programme AccèsLogis Québec de la Société d'habitation du Québec* a été présenté et qu'un avis de motion a été donné conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT que ce projet de règlement a été adopté par le conseil d'agglomération de Mont-Laurier en date du 26 février 2024, résolution numéro A-24-02-29, puis transmis à la Société d'habitation du Québec pour approbation;

CONSIDÉRANT la demande de la Société d'habitation du Québec de modifier le règlement tel que présenté par la Ville afin de reprendre les clauses prévues au modèle disponible;

Le président de la séance mentionne l'objet et la portée du présent règlement;

EN CONSÉQUENCE, d'adopter le règlement numéro A-80 modifié, lequel entrera en vigueur conformément à la Loi.

Ont voté en faveur : Daniel Bourdon, Claudie Lacelle, Émilie Tessier, Yves Desjardins, Luc Diotte

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

A-24-08-92

PROJET PILOTE - ENTENTE POUR L'IMPARTITION DE LA GESTION ADMINISTRATIVE DU SERVICE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MUNICIPALITÉ DE MONT-ST-MICHEL - SALAIRE DU DIRECTEUR

CONSIDÉRANT la signature d'une entente pour l'impartition de la gestion administrative du Service de la sécurité incendie de la Municipalité de Mont-St-Michel à l'Agglomération de Mont-Laurier;

CONSIDÉRANT les responsabilités de gestion reliés à cette entente par le directeur du Service de la sécurité incendie;

EN CONSÉQUENCE, de confirmer la rémunération de Monsieur Vincent Forget, directeur du Service de la sécurité incendie classe 6 échelon 6 en date du début du projet pilote, soit le 26 juillet 2024.

Ont voté en faveur : Daniel Bourdon, Claudie Lacelle, Émilie Tessier, Yves Desjardins, Luc Diotte

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire déclare la deuxième période de questions ouverte.

A-24-08-93

LEVÉE DE LA SÉANCE

Que la séance soit levée.

Ont voté en faveur : Daniel Bourdon, Claudie Lacelle, Émilie Tessier,
Yves Desjardins, Luc Diotte

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

Daniel Bourdon, maire

Stéphanie Lelièvre, greffière

Je, Daniel Bourdon, maire de la Ville de Mont-Laurier, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

Daniel Bourdon, maire